

FICHE RIC

A. Nom du dossier/projet :

Révision de l'objet de l'association

B. Date de lancement du RIC : 04/09/2002

C. Référent(e)s du RIC :

Jean-Claude GONI 07 86 79 71 18 jeanclaudegoni@gmail.com

D. Signataires

Les signataires trouvent le projet intéressant mais ne sont pas forcés de s'y impliquer. 9 personnes requises jusqu'au 30/09/2022

Sophie Bernard

Danielle Bailles

Danny Russo

Caroll Boulanger

Isabelle Moreteaud

Annie Balcaen

Loïc Guillaume

Jocelyne Diana

Emmanuel Chanal

Sophie Toulet

Reine-Claude Sery

E. Contexte

CONSTRUISONS NOTRE BONHEUR est un mouvement à but **POLITIQUE** qui concourt notamment à l'expression du suffrage universel, au sens de l'article 4 de la Constitution.

Cette association a pour objets de : **proposer une alternative citoyenne au système politique actuel, qui vise l'avènement d'une société horizontale en mettant ; la démocratie directe, la coopération, la solidarité, le respect du vivant, au service du développement des consciences citoyennes et de l'économie locale pour qu'ensemble nous soyons en capacité de construire notre bonheur et celui de nos enfants(...)**

Chronologie :

- Mars 2021 lancement du projet Construisons Notre Bonheur pour préparer les élections départementales de juin 2021.
- 24 décembre 2021 l'association est officiellement enregistrée en préfecture du Var.
- Février 2022, lancement du projet « Des ambassadeurs citoyens aux élections législatives de juin 2022 ».
- 16 avril 2022 l'association de financement était enregistrée en préfecture du Var afin de devenir un véritable parti politique.
- 16 mai 2022, Construisons Notre Bonheur reçoit l'agrément pour devenir officiellement un Parti Politique et ainsi pouvoir financer et accompagner des candidats aux élections.
- 12 juin 2022, CNB présente des candidats dans 5 circonscriptions du Var. Le résultat est en deçà des espoirs avec seulement 1549 voix sur la totalité des circonscriptions.

F. Objectifs de ce RIC :

1. Etudier la pertinence de rester un parti politique ou pas
2. Informer les membres de l'association du coût financier que cela nécessite
3. Créer un débat pour connaître l'avis des membres
4. Identifier les avantages et inconvénients

5. Identifier les membres souhaitant rester un parti politique et qui sont prêts à le soutenir financièrement pour l'année 2023 et à quelle hauteur
6. Mettre à la votation de l'Assemblée des membres pour prendre la décision
7. Mettre à la votation si on donne à un GET la délégation pour rédiger le nouvel objet des statuts ou si on refait un RIC pour en valider les termes.

Amélioration des objectifs par Sophie Bernard

8. Faire décider par l'assemblée des adhérents, seule décisionnaire des objectifs de l'association, la pertinence de rester parti politique ou de repasser en asso loi 1901.
9. Informer les adhérents sur les enjeux, les couts financiers et les objectifs inhérents au choix du statut.
10. Recueillir l'avis des adhérents afin de définir une stratégie commune.
11. Identifier les membres potentiellement désireux de subventionner un parti politique et définir le montant annuel. leurs demander quels sont leurs objectifs électoraux potentiels ?
12. Si arrêt de l'objet politique, constitution d'un GET stratégique et juridique, en charge de la rédaction des nouveaux statuts, avec objets de l'association.

G. Avantages et inconvénients à rester un parti politique

Dans l'état actuel du débat voilà ce qui en est ressorti.

<u>Avantages</u>	<u>inconvénients</u>
1 - Si nous ne sommes pas un parti nous ne pouvons apporter aucun soutien ni matériel, ni financier car aucune personne morale ne peut aider sauf un parti politique.	14 - S'il y a des élections législatives anticipées du fait d'une dissolution de l'assemblée, nous n'aurons pas le temps de recréer une nouvelle association et d'avoir les agréments comme parti politique
2 - Rester un parti politique nous permet de percevoir les subventions auxquelles nous avons droit grâce à notre score aux élections législatives. 1549 voix à 1.68€ = 2602,32€ divisé par 2 pour la part du parti « écologie au centre » soit environ 1300€/an.	15 - Rester un parti politique nous oblige à prendre un commissaire aux comptes et un expert-comptable. Coût environ 3500€
3 - Nous avons actuellement environ 4000€ de trésorerie pour payer les 2200€ d'écart entre recette et dépense	16 - Ces 2200€ d'écart entre les subventions (1300€) et le coût (3500€) pourraient nous permettre de financer des projets de SCIC ou autres actions
4 - Nous ne pouvons laisser le champ libre aux partis politiques. Nous devons, nous citoyens, occuper aussi le terrain car la politique régit nos vies.	17 - Sortir de ce système de parti politique dont nous ne voulons plus
5 - Le modèle de gouvernance de CONSTRUISONS NOTRE BONHEUR est une grande avancée	18 - Nous pouvons nous faire soutenir par un parti citoyen comme le parti de Martine Wonner et lui faire adopter notre mode de gouvernance.
6 - Il existe d'autres partis citoyens mais aujourd'hui tous ont un mode de gouvernance pyramidal et aucun ne pratique une démocratie directe.	19 - Nous pouvons initier un parti sur le mode de gouvernance en Assemblée via le RIC.
7 - Le nom CONSTRUISONS NOTRE BONHEUR et notre image sont déjà associés à la politique	20 - Le nom CONSTRUISONS NOTRE BONHEUR ne fait pas penser à un nom de parti politique
8 - Un assureur cela se trouve	21 - Notre assureur, la MAIF ne veut plus nous assurer car nous sommes un parti politique. Il nous faut trouver un autre assureur.

9 - Si on ne reste pas un parti politique il faut transformer l'objet de la 1 ^{ère} et dissoudre la 2 ^{ème} l'association de financement	22 - La comptabilité est plus complexe en tant que parti politique. Il faut 2 associations, l'une qui encaisse, l'autre qui paye
10 - Nous faisons de la politique au sens noble.	23 - Les objectifs de l'association sont bien au-delà de la politique.
11 – Un parti politique peut défiscaliser des dons.	24 - Un certain nombre de membres ont adhéré mais sans véritablement connaître l'objet politique.
12 - Tout est politique	25 - Le terme politique est souillé
	26 - Chercher d'autres partis à qui se rattacher
	27 – Formalités administratives à réaliser : modifications des statuts et dissolution de l'asso de financement.

H. Questions posées lors du débat :

Les Agoras ont pour objectifs de débattre, poser des questions...

Le référent pour ce RIC est à votre disposition pour répondre individuellement à vos questions.

Jean-Claude GONI

07 86 79 71 18

jeanclaudegoni@gmail.com

Questions fréquemment posées et réponses apportées :

- Statuts complets de l'association ? : **Fournis en pièces jointes**
- Statuts et documents inhérents à l'asso de financement du parti avec noms des responsables et leurs actions ? : **Fournis en pièces jointes. Il est à noter que Béatrice Vidonne-Malaise occupant la fonction de trésorière est démissionnaire.**
- Un arrêté des comptes et de la trésorerie : **Sera fourni ultérieurement car les règles comptables ne sont pas les mêmes si nous restons ou pas un parti politique. La trésorerie de l'association de financement s'élève à : 4700€ au : 30/09/2022. La trésorerie de Construisons Notre Bonheur s'élève à : 421,46€ au : 30/09/2022.**
- Un explicatif clair concernant les liens et les flux financiers entre l'association et l'association de financement ? : **Une association 1901 pour avoir l'agrément « parti politique » doit avoir une association de financement qui a pour objectif de gérer toutes les recettes, le parti lui ne gérant que les dépenses.**
- Définir explicitement les responsabilités et les enjeux pour les adhérents, les fondateurs, les trésoriers... ? : **Pas d'enjeux pour les adhérents. Pour le reste il s'agit des questions de droits généraux.**
- Les dates et modalités des opérations comptables à venir avant dissolution éventuelle, notamment les comptes de campagne ? : **CNB n'a pas financé de candidats depuis le 16 mai date effective de l'agrément en tant que parti politique, lors des élections législatives chacun l'a fait avec ses propres moyens. CNB n'a pas non plus établi de bordereau de défiscalisation de dons. Ces 2 raisons pourraient nous éviter d'avoir à prendre un commissaire aux comptes et un expert-comptable. 1 - Il nous faut d'abord savoir si on reste ou pas un parti politique. 2 : Si non, dissoudre l'association de financement. 3 : Arrêter les comptes avant le 31/12//2022 pour les 2 associations.**
- Qu'est-ce qu'interdit un statut de parti politique ? (développement de projets, financement, bénéfiques, collaboration...) ? : **Ce que n'interdisent pas ses statuts à l'inverse être un parti politique permet de financer ou d'aider des candidats aux élections ce que ne permet pas une association non agréée.**

- Etre un parti politique facilite-t-il nos interactions et collaborations avec des partenaires éventuels : communes, région, départements, associations, institutions...?. **Je ne peux y répondre, cela dépend des sujets, des élus.**
- Etre un parti politique répond à quels besoins ? quels projets ? de qui ? : **Répondu dans le tableau « Avantages et inconvénients » et dans la question précédente.**
- Solliciter les adhérents désireux de rester en parti politique ? : **Il serait bien de connaître les personnes qui souhaitent apporter leurs aides financières et à quelle hauteur afin de rester un parti politique. Lors du vote sur le sujet « Rester ou non un parti politique » Il devrait être proposé une question subsidiaire du style : Si vous souhaitez rester un parti politique, vous engagez vous à verser pendant 5 ans une cotisation supérieure à 100€/an.**

Toutes ses questions et d'autres seront débattus lors du prochain Agora du 9 octobre 2022. Vous pouvez aussi contacter

Jean-Claude GONI

07 86 79 71 18

jeanclaudegoni@gmail.com

- Délai de débat : du 04 septembre au 15 octobre 2022.** Le débat a commencé lors d'échanges divers et particulièrement lors des Agoras du 4 septembre et du 25 septembre ce qui a permis d'améliorer cette fiche RIC. L'Agora du 09/10/2022 sera également, en parti, consacré à ce sujet.
- Date proposée de mise à la votation :** Lundi 8 novembre 2022 au dimanche 13 novembre à 13h30.
- Date de dépouillement :** 13 novembre 2022 à 14h